

PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003

* * *

**RAPPORT POUR AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE
(18.11.2002)**

* * *

La commission se compose de: Mme Nelly Stein, Présidente-Rapportrice; Mme Simone Beissel, M. Xavier Bettel (remplaçant pour le volet Enseignement supérieur); M. Ben Fayot, M. Robert Garcia, M. Fernand Greisen, M. Norbert Hauptert, M. Alexandre Krieps, Mme Lydia Mutsch, Mme Mady Delvaux-Stehres (remplaçante pour les volets Enseignement supérieur et Recherche), M. Marco Schroell, M. Fred Sunnen, M. Claude Wiseler.

* * *

La commission a examiné, dans sa réunion du 6 novembre 2002, la partie relative au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003, et a entendu Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en ses explications. Le présent rapport pour avis a été adopté par la majorité des voix dans la réunion du 18 novembre 2002.

La commission a pris note de la forte progression des crédits inscrits au budget du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'exercice 2003, le total général (total des dépenses courantes et total des dépenses en capital) se chiffrant à:

- 116.572.696 euros pour l'exercice 2001,
- 137.677.414 euros pour l'exercice 2002,
- 162.781.833 euros pour l'exercice 2003.

La commission donne à considérer que l'évolution des crédits respectifs doit être examinée en tenant compte des spécificités de chaque département.

Le département de la Culture

Le département de la Culture a évolué, au cours de la dernière décennie, de façon continue. Tandis que la part du budget global du Ministère de la Culture et de ses instituts culturels dans le Budget de l'Etat (budgets "dépenses courantes" et "dépenses en capital") ne représentait que 0,55 % en 1990, elle a atteint 1,00 % en 1997 et se situe, pour l'exercice 2003, à 1,16 %.

Les dotations du département de la Culture reflètent la mise sur pied d'importants projets concrets, dont notamment l'Orchestre philharmonique du Luxembourg, le Centre national de l'audiovisuel, le Centre culturel Neumünster et la Salle de concerts Joséphine-Charlotte.

Néanmoins, la commission désire spécialement attirer l'attention aux problèmes de personnel des instituts culturels limités dans leurs actions par la mesure du "numerus clausus" de la fonction publique. Le manque de personnel qualifié respectivement la nécessité d'avoir recours à des collaborateurs extérieurs pour assurer la réalisation des activités sont mentionnés dans le rapport d'activité 2001 des différents instituts culturels. La commission est d'avis que ce problème mérite d'être examiné de plus près pour trouver des solutions permettant aux instituts culturels de déployer pleinement leurs activités. Outre le manque de personnel, certains instituts culturels souffrent d'une extrême exigüité des lieux (Archives nationales, Bibliothèque nationale). Ce problème devra se résoudre, dans un proche avenir, par la relocation dans des locaux adéquats.

Le département de l'Enseignement supérieur

L'augmentation considérable (82,44%) du budget du département de l'Enseignement supérieur est le résultat d'un réagencement budgétaire; pour le budget global de l'Etat, elle ne se traduit pas par une augmentation nette. Elle est due à la restructuration de l'enseignement supérieur.

Le Centre Universitaire a parachevé son organisation structurelle sur le plan de la constitution d'un noyau de corps professoral permanent à plein temps. En juillet 2002, suite à l'application des modalités du statut de l'enseignant chercheur, l'effectif est de 41 postes créés. Il y a donc un manque de 5 postes par rapport à juillet 2001 (46 candidats potentiels). Ces postes, tout comme 15 nouveaux postes créés, seront occupés par recrutement externe. L'effectif du Centre Universitaire atteindra 61 postes d'enseignant chercheur, l'encadrement (ratio étudiants / enseignants) variant, selon les départements universitaires, entre 8,76 (Sciences) et 41,8 (Gestion et informatique).

De nouvelles structures de l'enseignement supérieur sont en train de se mettre en place:

- les "Advanced Studies in Information Technologies", programme doctoral en informatique en préfiguration des programmes d'études en informatique de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication. Le crédit de 290.000 euros pour 2003 permet de lancer sur la base d'un projet pilote l'encadrement de doctorants;
- la "Luxembourg School of Finance" qui constituera un département de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de la future université. La réduction du crédit pour 2003 à 1.650.000 euros est accompagnée de la fixation de droits d'inscription dont le montant de 17.000 euros par candidat paraît très élevé à la commission;

- l'institut universitaire international (crédit réduit à 457.150 euros), comportant le programme "New media and Communication management" avec l'Université de St. Gall (180.000 euros) et le DESS en contentieux communautaire avec Nancy II et Strasbourg Robert-Schuman (40.000 euros).

Le département de la Recherche

La commission prend note de l'augmentation considérable des crédits pour 2003, mais fait observer que le budget n'atteint que 0,19 % du PIB et, partant, est encore loin du but fixé dans la déclaration gouvernementale du 11 août 1999, à savoir d'atteindre 0,3 % du PIB en 2004.

* * *

Luxembourg, le 18 novembre 2002

Nelly Stein
Présidente-Rapportrice